



-----  
Siège : CNCR, Lotissement CICES Lot 58A Tél : (221) 33 827 74 53 Fax: 33 827 70 88 Email : [cncr@cncr.org](mailto:cncr@cncr.org)

**Document de contribution des acteurs de la société civile pastorale et agropastorale  
du Sénégal dans le cadre du processus de « Nouakchott + 10 »**

# 1. INTRODUCTION

## 1.1 *Un effort de renouveau des politiques publiques pour mieux soutenir la résilience de l'élevage encore insuffisant au Sénégal*

Au Sénégal, l'élevage est une activité structurante et porteuse de croissance économique qui occupe près de neuf ménages ruraux sur dix (ANSD, 2023)<sup>1</sup>. Il joue un rôle économique et social important à travers la diversité des espèces et races exploitées. Le poids de l'élevage dans le secteur primaire a été évalué 23,7 % en 2018 (ANSD, 2022)<sup>2</sup>. A cela s'ajoutent d'autres apports importants se traduisant par : (i) une contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ; (ii) la fourniture de matière organique pour assurer l'entretien de la fertilité des terres de culture ; (iii) la création d'emplois et la génération de revenus ; et (iv) la fourniture de filets de sécurité et d'assurance contre les risques.

Pendant longtemps, il a existé un contraste entre l'importance de la contribution de l'élevage dans l'économie nationale et les économies familiales et la faiblesse des appuis alloués au secteur en termes d'investissements publics. Actuellement, une dynamique de changement a été amorcée, avec l'augmentation du budget alloué au Ministère chargé de l'élevage et le développement de nouvelles opportunités de financement, à travers les projets d'appui à l'élevage et d'autres initiatives spécifiques. Les acquis obtenus grâce à ces efforts ne doivent cependant pas faire perdre de vue les points faibles de l'intervention des pouvoirs publics. En effet, de nombreux observateurs s'interrogent sur la pertinence des choix publics axés sur la promotion d'un système d'élevage intensif et industriel qui absorbe l'essentiel des ressources publiques affectées au secteur de l'élevage. Cette option en faveur de l'intensification des systèmes d'élevage, grâce à la valorisation optimale de la production fourragère, des apports de compléments alimentaires et des résultats de l'amélioration génétique est un « invariant » de la politique d'élevage par-delà le changement des régimes politiques<sup>3</sup>.

Sans remettre en cause cette option, il convient de souligner que le souhait d'intensifier les systèmes d'élevage devrait être mis en adéquation avec les potentialités des différentes zones agro-écologiques du pays et les valeurs socioculturelles des exploitations familiales pastorales. Au Ferlo par exemple, la rationalité de l'élevage pastoral basé sur la mobilité du bétail s'est imposée dans un contexte caractérisé par un climat structurellement instable. De même, au niveau du bassin arachidier et des régions situées au Sud et à l'Est du pays, la mobilité du bétail est une nécessité pendant la saison des pluies, à cause des difficultés causées par la saturation des terroirs accaparés par l'agriculture.

## 1.2 *Les enjeux de la concertation des acteurs de la société civile pastorale et agropastorale, en amont du forum de « Nouakchott + 10 »*

Le rendez-vous de Nouakchott prévu en novembre 2024 offrira aux décideurs politiques et économiques l'opportunité de souscrire des engagements visant à améliorer la prise en charge des priorités en matière de développement de l'élevage pastoral et agropastoral dans les politiques publiques et les stratégies de coopération. Dès lors, il est aisé de comprendre l'importance d'une concertation des organisations de la société civile pastorale et agropastorale en amont de la rencontre de Nouakchott. En effet, cela leur permet d'évaluer le chemin parcouru depuis l'adoption de la Déclaration de Nouakchott en 2013, de définir des priorités pour le futur et de fixer des points de repères permettant de mesurer les changements qui interviendront.

Dans le contexte spécifique du Sénégal, la société civile pastorale et agropastorale a décidé de saisir l'opportunité que lui offre le processus de « Nouakchott+10 » pour engager un dialogue politique avec l'Etat, en vue de faire valoir les préoccupations et propositions issues de l'analyse des initiatives d'appui au pastoralisme mises en œuvre au cours de la décennie écoulée. Sous l'impulsion du Cadre de Réflexion et d'Action sur le Foncier au Sénégal (CRAFS), elle entend s'impliquer dans les processus de réforme en cours (réactualisation de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale et élaboration des textes

<sup>1</sup> Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles, 2023 : Rapport de l'Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2022-2023.

<sup>2</sup> Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, 2022 : Situation économique et sociale du Sénégal 2019.

<sup>3</sup> L'intensification de la production animales est censée répondre au besoin d'augmenter l'offre de viande bovine, ainsi que la production laitière locale, face à une demande croissante, en lien avec le doublement de la population lors des vingt prochaines années, l'intensification des aléas climatiques et les changements des habitudes de consommation découlant de l'apparition d'une classe moyenne, ainsi que de l'élévation du niveau de vie des ménages.

d'application du Code pastoral) et inscrire à l'agenda de discussion un certain nombre de questions importantes insuffisamment prises en compte jusqu'à présent, notamment celles portant sur : (i) la réalisation d'aménagements pastoraux dotés d'un statut juridique approprié ; (ii) la reconnaissance juridique et le renforcement des conditions de viabilité des outils et mécanismes de gouvernance durable des ressources naturelles (POAS, UP, etc.) ; et (iii) la mise en place de filets de protection sociale adaptés aux réalités de l'élevage pastoral et agropastoral.

### **1.3 Les modalités de conduite du processus de concertation**

Le processus de préparation du forum de Nouakchott + 10 a été conduit grâce au soutien financier de l'Agence Française de Développement (AFD), à travers le Comité technique « Foncier & Développement ». L'exercice a été structuré en deux étapes successives consacrées à :

- 1) L'organisation d'ateliers participatifs avec un noyau d'ONG d'appui au pastoralisme et d'organisations pastorales, en vue de produire les matériaux permettant d'élaborer un document préparatoire destiné à alimenter la réflexion et les discussions ;
- 2) La tenue d'une concertation nationale consacrée à : (i) l'analyse du bilan des initiatives développées en faveur du pastoralisme ; (ii) l'identification des enjeux, défis et perspectives ; et (iii) la formulation des préoccupations et propositions de la société civile pastorale et agropastorale.

## **2. ELEMENTS SAILLANTS DU BILAN DE LA CONCRETISATION DE LA DECLARATION DE NOUAKCHOTT**

Au cours des dix années écoulées, les efforts entrepris par les acteurs en vue de favoriser une meilleure prise en compte du pastoralisme dans les politiques publiques et les stratégies de coopération ont permis d'enregistrer de nombreux acquis porteurs d'impacts positifs au profit des pasteurs et agropasteurs. Toutefois, des difficultés ont été rencontrées dans un contexte marqué par de nouveaux enjeux et des défis persistants. Face à cette situation, il est apparu nécessaire d'établir le bilan de la mise en œuvre de la « Déclaration de Nouakchott », en vue de tirer des enseignements utiles pour l'avenir et de dégager de nouvelles orientations stratégiques pour la promotion et la gestion du pastoralisme dans le contexte spécifique du Sénégal. Cet exercice n'a pas pour finalité de faire le bilan des réalisations physiques et immatérielles attribuables aux diverses interventions menées par les programmes, les projets, les ONG et les organisations pastorales. Il s'agit plutôt de retracer le chemin parcouru depuis le forum de Nouakchott tenu en 2013, en focalisant l'attention sur :

- Les changements significatifs enregistrés dans les grands domaines d'activités touchant le pastoralisme et l'agropastoralisme au Sénégal ;
- Les facteurs qui ont été déterminants dans la production des impacts majeurs constatés ;
- Les principales difficultés rencontrées et les défis majeurs à relever.

### **2.1 Réalisations et défis dans les domaines du foncier pastoral, de la mobilité du bétail et de l'amélioration des conditions de production pour l'élevage**

#### **2.1.1 Sécurisation du foncier pastoral et amélioration de la gestion locale des ressources naturelles**

Pendant longtemps, le Sénégal a connu une situation de fragilisation des droits fonciers des éleveurs découlant des insuffisances inhérentes au cadre juridique régissant la gestion foncière, mais aussi des orientations des politiques publiques qui accordent la priorité aux enjeux économiques liés à l'agriculture, à l'exploitation des ressources minières et à la promotion immobilière. Dans plusieurs régions du pays, la quasi-totalité des espaces pastoraux susceptibles de faire l'objet d'une mise en valeur par l'agriculture, l'extraction minière ou la promotion immobilière ont été progressivement annexés, sans considération des usages anciens qui privilégient l'utilisation partagée des ressources naturelles. Un tel phénomène a été amplifié par le fait que le déclassement des réserves sylvopastorales et des aires protégées au bénéfice

d'autres activités s'est poursuivi jusqu'en 2012 (déclassement partiel de la réserve faunique de Ndiel au profit du projet agricole de SENETHANOL).

Dans le souci d'adresser le défi de la sécurisation du foncier pastoral, les acteurs nationaux ont mis au point des outils de gouvernance des espaces agricoles et pastoraux, notamment les Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS), les Unités Pastorales (UP) et les conventions locales. L'élaboration des POAS a permis d'instaurer un système de zonage de l'espace destiné à favoriser une cohabitation harmonieuse des activités productives en milieu rural ; ce qui a contribué à sécuriser les droits fonciers de l'élevage, grâce à la délimitation de zones réservées au parcours du bétail et à la définition de règles d'accès aux ressources naturelles. La création et la redynamisation des UP, conformément au modèle promu par AVSF, ont engendré des impacts positifs se traduisant par :

- i. La mise en place de cadres de concertation représentatifs et inclusifs ;
- ii. La mise à disposition des infrastructures et des équipements nécessaires au fonctionnement optimal des systèmes pastoraux (forages, parcs de vaccination, magasins d'aliments du bétail, pare-feu, pistes, périmètres de reboisement et de mise en défens, etc.) ;
- iii. L'instauration de règles communautaires de gestion des ressources naturelles ;
- iv. L'implication des communes, de l'administration territoriale et des services techniques déconcentrés dans la mise en place du dispositif de gestion foncière ;
- v. La sécurisation du foncier pastoral grâce à la mise en place, à travers l'UP, d'une ligne de défense contre la progression du front agricole ou l'annexion des terres pastorales par d'autres activités productives.

Cette sécurisation foncière de l'élevage est plus importante dans les communes qui ont créé des UP « en grappe » couvrant la majeure partie de leur territoire. Le développement des conventions locales a permis aux communautés de base de mieux gérer les ressources collectives de leurs terroirs, grâce à l'engagement de leurs populations à respecter les règles opérationnelles qui ont été définies de façon concertée.

Les progrès enregistrés en matière de préservation des ressources pastorales sont illustrés par la confirmation par les pouvoirs publics de la vocation pastorale du ranch de Dolly qui joue un rôle vital dans le fonctionnement des systèmes d'élevage de plusieurs régions du pays et contribue à la préservation de la paix sociale. A la suite de la cession du ranch de Dolly par les pouvoirs publics à des dignitaires religieux, les Organisations Communautaires de Base (OCB) de la zone se sont mobilisées, à partir de 2011, afin de conduire des activités de plaidoyer à différentes échelles, avec le soutien du CERFLA. Ce combat a débouché d'abord sur la clarification du statut foncier du ranch, puis sur la mise en œuvre d'un programme de réhabilitation du domaine (restauration de la clôture longue de 120 km et forage d'un forage d'une capacité de 1000 m<sup>3</sup>).

Par ailleurs, un jalon important a été atteint dans le domaine du foncier pastoral, avec l'actualisation du cadre juridique. En effet, le pays s'est doté récemment d'un code pastoral, au terme d'un processus qui a été étalé sur près d'une décennie. L'avant-projet du texte a été examiné lors d'un atelier national tenu en septembre 2013 et le projet de loi portant code pastoral a été adopté en décembre 2023 par l'Assemblée Nationale. Les Organisations Pastorales (OP) ont impulsé, avec le concours des ONG d'appui au pastoralisme, une dynamique de mobilisation sociale des communautés d'éleveurs, afin d'éviter que ces dernières ne restent sur le bord du chemin. Elles ont défini une stratégie cohérente d'implication dans le processus de réforme législative ; ce qui a permis de conférer une dimension participative et inclusive à la démarche adoptée par le Ministère chargé de l'élevage. Dans le souci de favoriser la prise en compte des préoccupations et attentes des éleveurs, la stratégie développée par les OP a mis l'accent sur :

- i. La formulation de propositions par les communautés pastorales, grâce à l'organisation de concertations locales ;

- ii. L'organisation d'un panel sur le document de politique foncière et les législations sectorielles, afin de consolider les propositions issues des concertations locales ;
- iii. Le portage politique des propositions d'amélioration du projet de code pastoral, à travers une campagne de plaidoyer auprès des grandes institutions publiques (Ministère chargé de l'élevage, Assemblée Nationale, Conseil Economique, Social et Environnemental, Haut-Conseil des Collectivités Territoriales).

Le fait que les expériences menées dans le domaine du foncier pastoral soient porteuses d'innovations ne doit cependant pas faire perdre de vue les nombreux défis qui persistent. Ainsi, l'expérience des UP fait ressortir les enjeux de durabilité du financement des dispositifs de concertation et de régulation de l'accès aux ressources naturelles au-delà de l'intervention des projets. Il convient de rappeler que depuis 2015, l'approche de création et d'accompagnement des UP privilégie un modèle de gestion des ressources basé sur les liens entre les communes, les UP et les Associations des Usagers de Forage (ASUFOR). Ce modèle prévoit le reversement aux UP d'une partie de la taxe d'abreuvement collectée par les ASUFOR<sup>4</sup>. Or, la situation de nombreuses ASUFOR (déficit de transparence, mauvaise gouvernance, entretien défaillant des infrastructures hydrauliques, etc.) et la nouvelle réforme du secteur de l'hydraulique portée par l'Office des Forages Ruraux (délégation de service à des opérateurs privés) font peser un risque fort sur les possibilités de financement pérenne des UP.

Il s'y ajoute que les UP n'ont pas la capacité de relever plusieurs défis liés notamment à l'intensification du commerce de la paille de brousse, à la faveur de l'émergence d'une demande sur les marchés de plusieurs centres urbains (Touba et Ndioum, par exemple). Les groupes d'acteurs qui s'adonnent à cette activité utilisent divers moyens de transport (principalement les charrettes et les camions) et opèrent très souvent dans les zones de pâturage du Ferlo. Compte tenu des bénéfices importants qu'elle engendre, l'activité de commerce de paille a pris une grande ampleur ; ce qui risque de susciter des conflits entre les collecteurs et les familles d'éleveurs qui résident dans les terroirs où s'effectue le prélèvement des ressources fourragères.

Sur un autre plan, l'établissement de mécanismes d'articulation entre l'outil stratégique de planification spatiale (POAS) et l'outil opérationnel de gestion des ressources pastorales (UP) constitue un défi important à relever, si l'on veut disposer d'un levier efficace de renforcement de la dynamique impulsée en matière de régulation de l'accès aux ressources naturelles. La progression dans une telle voie suppose la mise en cohérence des deux approches, ainsi que le développement de synergies entre les actions promues dans le cadre des dynamiques enclenchées.

En ce qui concerne les conventions locales, on constate que leur application se heurte à de réelles difficultés. En effet, les processus de concertations conduits dans le cadre de l'élaboration de ces conventions comportent des limites inhérentes à la sous-estimation des enjeux de pouvoirs liés aux intérêts des parties prenantes, ainsi qu'à la faible prise en compte des rapports de forces et des jeux d'acteurs. Par conséquent, il existe un réel risque que les avantages découlant de l'application de cet outil ne soient accaparés par les élites locales, au détriment des groupes vulnérables.

S'agissant du ranch de Dolly, il convient de souligner que la question cruciale du système de gestion du domaine n'est pas encore tranchée. La définition des modalités de gouvernance et d'utilisation des ressources pastorales du ranch constitue un véritable défi, compte tenu des aléas naturels, mais aussi de la pluralité des usagers concernés (usagers directs comprenant des exploitations familiales et des entreprises d'élevage, usagers distants, mais réguliers et usagers occasionnels). Dans la perspective de l'opérationnalisation d'un système de gestion concertée et durable du ranch, il s'avère nécessaire non seulement d'établir un plan de gestion des parcours renforcé par un code de conduite, mais aussi d'impliquer les OP et OCB de la zone dans le dispositif de pilotage et de suivi/évaluation des interventions.

La promulgation du Code pastoral qui constitue une réelle avancée ayant permis de renforcer les droits fonciers des éleveurs ouvre la voie à l'étape de la préparation des décrets d'application. L'expérience

---

<sup>4</sup> AVSF, 2015. Gestion pastorale au Sénégal. Des UP au Sénégal pour un accès durable et équitable aux ressources naturelles. Les expériences innovantes d'AVSF. Lyon - AVSF

de plusieurs pays de la sous-région (Burkina Faso, Mali, Mauritanie et Niger) montre que la longueur du délai qui s'écoule entre la promulgation de la loi pastorale et l'adoption de ses décrets d'application (quatre à cinq années) peut constituer une entrave à l'application diligente de la législation. Or, une réglementation ne vaut que par l'application qui en est faite, laquelle application dépend de l'appropriation du texte juridique par l'ensemble des acteurs. Les propositions de décrets d'application élaborées par les OP partenaires du CERFLA pourraient servir de base de travail pour réaliser un consensus élargi à l'ensemble de la société civile pastorale et entamer le dialogue politique avec les pouvoirs publics.

### **2.1.2 Facilitation de la mobilité transfrontalière du bétail et de l'accès aux espaces économiques transfrontaliers**

Face à l'intensification des aléas climatiques, économiques et sécuritaires, la mobilité du bétail constitue un levier vital d'atténuation de la vulnérabilité des ménages pastoraux et agropastoraux. Elle constitue la clef de voûte pour renforcer la résilience des systèmes d'élevage pastoral, notamment au niveau transfrontalier. L'efficacité des systèmes de mobilité dépend de l'existence d'aménagements pastoraux (couloirs de passage, pistes, etc.) dotés d'infrastructures et d'équipements communautaires permettant de leur conférer une réelle utilité en particulier dans les territoires transnationaux. Plusieurs interventions comme le projet BRACED ont focalisé leurs efforts sur la préservation de la mobilité transfrontalière du bétail, en mettant l'accent sur la sécurisation des pistes à bétail stratégiques (cartographie, balisage et aménagement de points d'eau, d'aires de repos et d'aires de pâture), avec un focus sur les tronçons stratégiques transfrontaliers.

Dans la zone transfrontalière reliant la Mauritanie, le Mali et de Sénégal qui polarise d'importants mouvements saisonniers de troupeaux transhumants, les couloirs et les pistes à bétail agissent comme un système circulatoire permettant aux éleveurs de se déplacer avec leurs animaux. Or, l'utilisation de ces pistes à bétail se heurte à des contraintes variables selon les contextes. En effet, on constate trois cas de figure principaux : (i) les pistes qui sont peu entravées, mais dépourvues de services nécessaires aux éleveurs ; (ii) les pistes annexées par les cultures au niveau desquelles l'accès au pâturage et à l'eau est problématique ; et (iii) les pistes dont la fréquentation pour rejoindre les marchés ou les zones de repli est devenue une source de conflits fréquents. L'analyse des changements intervenus dans la zone transfrontalière a permis de mettre en exergue les effets bénéfiques générés par les réalisations physiques, mais aussi d'appréhender de quelle manière les différents acteurs concernés ont évolué dans leurs réflexions, positionnements, alliances, comportements et actions. Les impacts majeurs relevés sont les suivants<sup>5</sup> :

- Une mobilité transfrontalière facilitée grâce à l'utilisation effective des axes de transhumance, la maîtrise des coûts et la fluidité de l'information ;
- Des animaux en meilleure conditions, en dépit de l'instabilité climatique ;
- Des échanges commerciaux dynamisés qui procurent des avantages aux éleveurs, aux agriculteurs et à l'ensemble de la population locale ;
- Une meilleure compréhension et acceptation de la mobilité par les populations locales et les autorités.

Malgré les progrès accomplis, un certain nombre de défis persiste. La sécurisation des couloirs transfrontaliers reste une priorité, mais elle n'est pas suffisante pour éviter les conflits entre les usagers des espaces ruraux. Il est indispensable de sécuriser également l'accès aux points d'eau de surface, aux pâturages, aux aliments du bétail et aux marchés, faute de quoi les transhumants seront obligés de sortir des couloirs, avec pour conséquence un risque de conflit lié à la divagation des animaux dans les parcelles cultivées. Un autre défi important porte sur la faiblesse des capacités des collectivités territoriales à réaliser des aménagements ou à en assurer la maîtrise d'ouvrage. En effet, les communes situées dans les zones pastorales qui ne disposent pas de structures marchandes sur leur territoire sont souvent

---

<sup>5</sup> Sexton, et al., 2018 : Rapport final d'évaluation externe du BRACED.

dépourvues de ressources financières ; ce qui limite leur capacité à réaliser des investissements et/ou à assurer leur maintien.

### **2.1.3 Mise en place et gestion durable des ouvrages d'hydraulique pastorale**

Au cours de la période récente, les évolutions dans le secteur de l'hydraulique pastorale ont été marquées par la densification du réseau des ouvrages hydrauliques mis en place dans les zones d'élevage, en réponse à la volonté des pouvoirs publics de renouveler le parc des forages pastoraux devenus vétustes. A partir de 2012, de nombreux forages ont été construits au Ferlo et dans la région de Matam par exemple. Cependant, ces installations n'ont pas toujours respecté la cartographie des infrastructures hydrauliques établie par les services techniques compétents. Avec la multiplication des forages dans la zone pastorale, la disponibilité de l'eau n'est plus un facteur susceptible de limiter la charge animale en saison sèche. Certains acteurs estiment qu'à cela s'ajoute un autre avantage lié au fait que le resserrement du maillage des forages favorise la dispersion des charges animales dans l'espace ; ce qui permet d'éviter la dégradation des écosystèmes résultant de la présence d'effectifs animaux importants autour d'un même point d'eau.

Il conviendrait de mentionner que la multiplication de forages pastoraux dont l'implantation ne respecte pas les normes de maillage suscite des interrogations. Ces questionnements portent sur la non prise en compte de l'un des principes majeurs qui sous-tend la gestion de l'eau d'abreuvement, à savoir l'existence d'un lien indissociable entre la disponibilité de l'eau et la possibilité d'exploiter le pâturage, particulièrement en saison sèche. L'eau permet d'accéder au pâturage, mais celui-ci est vite dégradé, lorsque la capacité d'abreuvement s'accroît fortement (Krätli et al., 2013)<sup>6</sup>. Une autre interrogation importante porte sur la baisse du niveau de l'eau des nappes fossiles qui sont situées à 200-300 mètres de profondeur (aquifère maestrichtien). Selon les estimations faites par l'ONG ADOS (2015)<sup>7</sup>, le niveau de ces nappes baisse depuis les années 80 (moins 4 m à Ranérou et moins 8 m à Vélingara).

Sur un autre plan, la décennie écoulée a été marquée par la réforme du système de gestion de l'eau en milieu rural. Rappelons que dans les années 90, un système de gestion communautaire et participatif de l'eau, responsabilisant les populations, avait été mis en place avec la création de structures autonomes dénommées « Associations des Usagers de Forages Ruraux ». L'adoption de ce système a permis aux pouvoirs publics de se désengager des charges concernant l'exploitation des ouvrages, l'entretien des réseaux de distribution et le renouvellement des équipements d'exhaure. En 2014, l'Etat a créé l'OFOR en vue d'améliorer l'efficacité du secteur de l'eau potable en milieu rural. La réforme de l'OFOR vise à confier la gestion des réseaux d'eau potable en milieu rural à des opérateurs privés, dans le cadre de la délégation des services de maintenance et de production du service public, à travers des contrats d'affermage. Certaines délégations de service public ont été contractualisées et sont devenues opérationnelles.

Cependant, le cadre stratégique de la réforme n'a pas encore répondu à toutes les interrogations, concernant notamment la défense des intérêts des usagers. Cette réforme suscite d'importantes interrogations, voire des réticences en milieu pastoral, compte tenu du fait que les préoccupations des éleveurs ne sont pas prises en compte dans le traitement des questions essentielles concernant : (i) la définition du calendrier de mise en œuvre de la réforme ; (ii) le choix des critères et des modalités de sélection des gestionnaires privés des forages pastoraux ; et (iii) la définition des obligations de ces derniers en termes d'offre de services, de prix, de modalités de facturation et d'entretien des infrastructures. En 2020, le Ministère chargé de l'élevage a souligné la spécificité que constitue la zone pastorale dans le cadre de la mise en place de l'OFOR et préconisé qu'un traitement particulier soit réservé aux forages pastoraux<sup>8</sup>. Pour progresser dans cette voie, il est essentiel que les organisations d'éleveurs, les fédérations d'UP et d'OCB développent, avec le soutien des ONG d'appui au pastoralisme, une réflexion concertée sur les propositions d'adaptation de la réforme de l'OFOR aux spécificités du milieu pastoral.

---

<sup>6</sup> Krätli, S. et al, 2013. Secteur de l'hydraulique pastorale au Tchad : Evaluation et capitalisation de 20 ans d'interventions de l'AFD. Evaluation Expost n° 51.

<sup>7</sup> Association Ardèche Drôme Ouessogui Sénégal (ADOS), 2015 : Etat des lieux du parc de forages motorisés et des ressources en eau souterraine de la région de Matam. ADOS et Division Régionale de l'Hydraulique à Matam. Bourg-Lès-Valence.

<sup>8</sup> Une étude avait été envisagée par le MEPA pour identifier les difficultés et les spécificités des forages pastoraux, afin de proposer des modèles de gestion appropriés.

#### 2.1.4 Développement des cultures fourragères

Depuis plusieurs années, le Sénégal est confronté à des périodes de sécheresse qui ont réduit la qualité et la quantité de la production fourragère, principale base de l'alimentation du bétail. A l'insuffisance des ressources alimentaires qui sont constituées essentiellement des pâturages naturels, s'ajoute la perte de valeur nutritive résultant de la lignification des fourrages herbacés en saison sèche ; ce qui entraîne une perte de poids des animaux durant la longue période de soudure pastorale pouvant atteindre 20 % pour les bovins, ainsi qu'une dégradation des paramètres de reproduction (taux de fécondité, de mise bas et de prolificité). Afin d'aider les producteurs ruraux à faire face aux difficultés résultant des aléas climatiques et de la diminution des zones de pâturage, les autorités nationales ont décidé de faire du développement des cultures fourragères une priorité centrale de la politique d'élevage. Les pouvoirs publics estiment que la production de fourrage est essentielle pour : (i) améliorer l'état d'embonpoint des animaux et les maintenir en bonne santé ; (ii) accroître la productivité du secteur de l'élevage, grâce à l'augmentation des performances zootechniques du bétail ; et (iii) réduire la facture des importations de lait et de produits laitiers qui est évaluée à près de 60 milliards de francs CFA annuellement<sup>9</sup>.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de cette orientation de la politique d'élevage, le Gouvernement s'est employé à développer des hubs dédiés aux cultures fourragères irriguées dans plusieurs régions comme celles de Matam et de Saint-Louis par exemple, dans le cadre du Plan National d'Aménagement du Territoire et du Programme National d'Appui à la Valorisation des Ressources et Potentialités des Territoires. En outre, des initiatives ont été promues par des entreprises privées comme la société Kirène (deuxième transformateur et distributeur de lait UHT<sup>10</sup>), ainsi que par des institutions de recherche comme le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) qui s'est impliqué dans la mise au point de formules de rations alimentaires visant à accroître les performances zootechniques, en vue d'augmenter la production de lait et de viande des animaux en saison sèche. Enfin, dans plusieurs régions situées dans le Bassin arachidier (Thiès et Fatick), ainsi que dans la partie Nord du pays (Dahra et Linguère), des projets pilotes de développement des cultures fourragères en pluvial ont été exécutés. Certains de ces projets ont mis l'accent sur le développement d'un modèle entrepreneurial pour la gestion des périmètres fourragers.

Ces diverses expériences ont démontré que l'introduction d'espèces fourragères à haut rendement et à valeur nutritive élevée pourrait contribuer à résoudre le problème de l'alimentation du cheptel ruminant et à favoriser l'intensification des productions animales dans un souci d'amélioration de la productivité des troupeaux de ruminants domestiques (accroissement de l'offre de lait et de viande en particulier). Mais cela suppose que les facteurs économiques (coût d'installation et d'entretien des parcelles fourragères) et sociaux (gestion foncière en particulier dans les zones à vocation pastorale) ne constituent pas un obstacle. Or, on constate que dans le contexte de la zone Nord du pays, la diffusion de pratiques d'irrigation de fourrages qui sont très exigeants en eau (Neema<sup>11</sup>, notamment) suscite des interrogations en ce qui concerne la mise à l'échelle potentielle de l'innovation, compte tenu du coût des investissements nécessaires (système d'adduction d'eau et clôture) et de la forte consommation en eau (10 à 36 m<sup>3</sup> par hectare et par jour)<sup>12</sup>.

Les participants à la concertation nationale ont recommandé de procéder à la capitalisation des diverses expériences menées dans le domaine de la promotion des cultures fourragères, en vue de tirer des enseignements utiles pour l'avenir et de dégager des orientations stratégiques basées sur des faits réels. Par ailleurs, ils ont préconisé : (i) la définition de perspectives de développement des cultures fourragères dans des zones présentant des conditions biophysiques favorables (accès à l'eau, existence de marchés, etc.) ; et (ii) la sécurisation des systèmes de culture fourragère qui sont promus par des exploitations

---

<sup>9</sup> <https://www.hubrural.org/Senegal>.

<sup>10</sup> UHT : ultra-haute température.

<sup>11</sup> *Pennisetum purpureum*.

<sup>12</sup> L'expérience menée par le projet de « Lutte contre la désertification par l'appui au pastoralisme dans le Ferlo » exécuté par AVSF au Ferlo a permis de constater que la rentabilité du système n'est pas démontrée. En effet, le coût de l'eau par hectare est évalué à plus de 4 000 francs par jour pendant la saison sèche, alors la production espérée est d'environ 30 tonnes de matière brute (5 tonnes de matière sèche par coupe et 5 à 6 coupes par an) ; ce qui permet de compléter, en hypothèse haute, 80 UBT par hectare, à raison de 1 kg de matière sèche par UBT et par jour pendant 300 jours.



pastorales et agropastorales soucieuses de disposer d'un intrant alimentaire pour des noyaux d'animaux maintenus en stabulation.

### **2.1.5 Accès des éleveurs aux services d'encadrement et d'appui-conseil**

Les besoins spécifiques d'encadrement des éleveurs restent dans l'angle mort des interventions de l'État, parce que le pastoralisme n'est pas véritablement intégré dans les dimensions du conseil agricole et rural. En effet, le type d'accompagnement et les contenus destinés aux éleveurs sont limités essentiellement à l'encadrement sanitaire et à la diffusion des techniques d'intensification des systèmes d'élevage. Or, la prise en compte des besoins spécifiques des pasteurs et agropasteurs nécessite l'adoption d'approches adaptée à la mobilité des animaux et au fonctionnement de l'économie pastorale. A la suite de la prise de conscience des limites inhérentes aux politiques d'encadrement agricole, les organisations professionnelles régionales ont développé des initiatives d'expérimentation d'outils de conseil à l'exploitation familiale et de ciblage des groupes vulnérables. Cela a conduit à l'impulsion d'une dynamique de test de plusieurs outils en milieu pastoral, notamment :

- © La méthodologie du « *bilan simplifié* » des exploitations familiales qui a permis de réaliser des enquêtes visant à mieux comprendre le fonctionnement de ces exploitations et à mettre en place un dispositif de suivi des évolutions structurelles qu'elles connaissent ;
- © L'approche dite "*Individual Household Economy Analysis – IHEA*" qui a été mise au point par un noyau d'institutions publiques, d'ONG et d'organisations d'éleveurs, sous la coordination du RBM ;
- © Le conseil à l'exploitation familiale d'élevage qui a été développé par le GRET pour servir de levier apte à faire évoluer les pratiques de production laitière ;
- © L'approche « *Champ école agropastoral* » a été développée par la FAO et intègre les aspects liés à la production animale.

L'utilisation de ces outils en milieu pastoral constitue une avancée réelle qui a permis d'adopter des démarches d'accompagnement prenant en compte la dimension de la gestion économique et sociale des exploitations pastorales. Toutefois, les innovations proposées se heurtent à des contraintes conceptuelles et opérationnelles importantes. Dans l'optique de l'adaptation des outils du conseil agricole et rural à la spécificité du pastoralisme, il est impératif de prêter attention à la manière dont les instruments proposés sont perçus et mis en œuvre par les différents acteurs concernés par leur utilisation. Ces outils restent pour le moment l'apanage des organisations qui les mettent en œuvre parce que la question de leur pertinence et de leur efficacité est abordée de façon timide dans les sphères de la recherche et du conseil.

La faiblesse des services publics chargés du conseil agricole et rural et la pluralité des interventions qui se superposent, sans être réellement coordonnées, tendent à amoindrir l'efficacité et l'efficience de ces appuis.

## **2.2 Réalisations et défis dans les domaines de la résilience et de la protection sociale des éleveurs**

### **2.2.1 Amélioration de l'accès des éleveurs aux services sociaux de base**

Pendant longtemps, les zones d'élevage du pays ont été confrontées à une vulnérabilité persistante découlant de la combinaison de facteurs naturels (fragilité des écosystèmes aggravée par les incidences de l'intensification des aléas climatiques), humains (faible niveau de structuration des populations et déficit de ressources humaines engendré par l'accès limité à l'éducation et à la formation professionnelle) et politiques (faiblesse des investissements publics dans les domaines du développement humain). Dans le même temps, la politique d'élevage a relégué au second plan les besoins en matière de développement humain des communautés pastorales et agropastorales. Cette situation est aggravée par le fait que les départements ministériels chargés des questions de santé, d'éducation et de formation professionnelle ne prennent pas en compte les besoins spécifiques des populations pastorales dans leurs offres de services publics.

Des changements ont été enregistrés au cours de la décennie écoulée qui a été marquée par une politique volontariste d'implantation d'infrastructures publiques d'éducation et de santé dans les zones pastorales, en particulier celle du Ferlo. Ces efforts n'ont cependant pas encore produit les résultats escomptés. L'éducation des enfants âgés de moins de 15 ans est obligatoire, mais son efficacité en milieu pastoral suscite des interrogations. En effet, les pouvoirs publics ont apporté une contribution importante, à travers la construction des écoles et la mise à disposition des enseignants. Il reste que la capacité des collectivités territoriales, des organisations de la société civile pastorale et des familles d'éleveurs à assurer un fonctionnement optimal des écoles est un défi à relever. La faiblesse des performances en matière de scolarisation met en relief la responsabilité des collectivités territoriales et de la société civile pastorale qui devraient impulser un processus de conscientisation des familles d'éleveurs sur la nécessité d'inscrire les enfants à l'école et de veiller à la poursuite de leur scolarité jusqu'à son terme.

Par ailleurs, le souci de consolider le processus de construction d'une citoyenneté moderne et active des populations pastorales et agropastorales suppose la mise en œuvre d'actions concrètes en matière de formation technique et professionnelle des membres de ces communautés. L'amélioration de la collaboration entre les OP et les départements ministériels chargés de la formation professionnelle et de l'élevage permettrait de définir les modalités d'adaptation d'une offre de formation professionnelle articulée aux métiers qui correspondent aux aspirations des jeunes éleveurs et au modèle de vie auquel ils s'identifient. Dans ce cadre, il conviendrait de développer une réflexion approfondie sur les métiers de l'amont et de l'aval de la filière pastorale, ainsi que sur les métiers connexes.

En ce qui concerne la situation sanitaire des éleveurs, les résultats de plusieurs recherches démontrent que la mobilité des pasteurs et leur proximité avec le bétail se répercutent négativement sur leur état de santé. Or, les familles d'éleveurs éprouvent des difficultés pour accéder aux services de santé qui ne sont pas adaptés à leurs besoins spécifiques, ni conçus pour un mode de vie basé sur la mobilité. Alors que certains pays comme le Tchad ont renouvelé les approches promues en matière d'offre de services de santé destinés aux populations pastorales, les pouvoirs publics sénégalais n'ont pas apporté d'innovations s'inspirant de la nouvelle approche qui associe étroitement la santé humaine, la santé animale et l'environnement. Cette approche « *une seule santé* » a été expérimentée par l'ONG AVSF dans le cadre d'une initiative consistant à « *adopter une démarche participative et intégrative d'une large diversité d'acteurs locaux de différents secteurs (agriculture, élevage, médecine humaine et animale, environnement) à l'échelle du territoire pour permettre de faire émerger, prioriser puis traiter durablement les problématiques de santé de la communauté* ».

### **2.2.2 Renforcement de la protection sociale des éleveurs**

Les événements climatiques extrêmes qui sont survenus depuis 2000 (sécheresses et pluies hors saison) et les autres vicissitudes inhérentes à la vie pastorale ont mis à rude épreuve les stratégies endogènes des familles d'éleveurs confrontées aux difficultés résultant des mortalités enregistrées dans les troupeaux et de la décapitalisation des animaux. L'affaiblissement des capacités de résilience de la plupart des petits éleveurs rend plus difficile leur relèvement économique en période post-crise. Les ménages pastoraux les plus vulnérables ont basculé dans une précarité prolongée se traduisant par la sortie du système d'élevage. Face aux lenteurs dans la mise en place d'un dispositif public de protection sociale prenant en charge les besoins des éleveurs, les organisations pastorales et les ONG d'appui au pastoralisme ont mis en place des filets sociaux dédiés aux communautés pastorales, avec le soutien de certains partenaires extérieurs. Pour l'essentiel, ces dispositifs s'appuient sur différents modes d'actions qui visent à répondre aux besoins d'urgence des ménages pastoraux, tout en veillant à inscrire les interventions dans un processus de relèvement. Les initiatives mises en œuvre sur le terrain ont combiné plusieurs mécanismes de protection sociale, notamment :

- © La redistribution sociale du cheptel (allocation d'un noyau de petits ruminants ou dotation en bovins) pour offrir aux ménages pastoraux vulnérables la possibilité de reprendre l'activité d'élevage ou de renforcer le noyau de cheptel existant ;
- © La mise en place de stocks de proximité d'aliments du bétail et leur vente à un prix subventionné, afin de contrer la stratégie de spéculation souvent adoptée par les commerçants privés qui occupent une position hégémonique sur les marchés ruraux ;

- © La mise à disposition d'un revenu facilement accessible (sous la forme de transferts monétaires) ; ce qui offre aux familles d'éleveurs la possibilité de couvrir leurs dépenses prioritaires et, éventuellement, de réaliser une épargne permettant de financer des activités génératrices de revenus ;
- © La mise en place de l'assurance indicielle du bétail qui est un outil de gestion des risques permettant d'aider les éleveurs à se relever plus vite en cas de sinistre. L'expérience pilote menée par la CNAAS s'est appuyée sur la capitalisation des leçons apprises du développement de l'assurance indicielle récolte au profit des agriculteurs. Face aux différentes offres d'assurance potentiellement possibles, l'accent a été mis sur la gestion du déficit pluviométrique (retard ou insuffisance des pluies) qui est au cœur des préoccupations des éleveurs. Le choix d'un produit d'assurance dont l'indice est lié au niveau de développement du tapis herbacé permet aux éleveurs de bénéficier d'un remboursement en cas de déficit pluviométrique, sans qu'il soit nécessaire d'évaluer les dégâts subis dans les troupeaux, mais uniquement sur la base des données pluviométriques.

Dans le cadre du déploiement de ces filets sociaux, il s'avère nécessaire de prendre en compte plusieurs points d'attention qui concernent : (i) la mise en place de systèmes de protection sociale flexibles et réactifs aux chocs qui affectent les familles d'éleveurs ; (ii) le calibrage de la nature des appuis et des modalités de leur fourniture en fonction des besoins spécifiques des femmes et des jeunes qui sont victimes de vulnérabilités différentielles en milieu éleveur ; et (iii) l'adoption d'une approche multisectorielle basée sur la fourniture de paquets intégrés d'appuis (urgence, relèvement rapide et développement économique).

Les pouvoirs publics ont entamé en 2015 le processus de construction du Registre National Unique (RNU) dont l'objectif est d'améliorer l'efficacité et la coordination des prestations sociales, via un mécanisme unique permettant d'identifier et de cibler les catégories et couches sociales les plus pauvres qui sont éligibles aux services de protection sociale. Malgré la qualité des options méthodologiques définies au démarrage du processus, la démarche du RNU n'est pas parvenu à intégrer les communautés pastorales, faute d'avoir appliqué une approche sensible à la spécificité de l'économie pastorale et au mode de vie des éleveurs transhumants. Dans le souci de remédier à cet état de fait, l'étude réalisée par ISRA/BAME en 2022 a formulé plusieurs recommandations portant sur l'adaptation des outils de caractérisation des niveaux de vie et de résilience des éleveurs, en s'appuyant sur des approches connues et utilisées en milieu pastoral<sup>13</sup>.

Dans le cadre de la phase d'extension du RNU lancée à partir de 2023, il a été retenu de concrétiser les recommandations relatives à l'amélioration de l'inclusion des ménages pastoraux, en mettant à contribution le PRAPS 2 Sénégal. A cet effet, la mise en place d'une "task force" placée sous l'égide du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire a permis d'élaborer un plan d'actions. L'étude complémentaire menée par ISRA/BAME en 2024 montre que des progrès ont été accomplis, grâce à la définition de quotas pour la prise en compte des ménages pastoraux vulnérables affectés par les chocs dans chaque commune. « Toutefois, il faut remarquer que l'extension a été lancée sans que la démarche et les outils de ciblage ne soient adaptés à la vulnérabilité pastorale dans les zones de concentration des éleveurs » (ISRA, 2024)<sup>14</sup>.

## **2.3 Réalisations et défis dans les domaines de la valorisation des potentialités économiques des territoires d'élevage et de l'insertion socio-économique des femmes et des jeunes**

### **2.3.1 Valorisation des potentialités économiques des territoires pastoraux et agropastoraux**

La vulnérabilité économique demeure un défi persistant dans les zones pastorales et agropastorales en raison du caractère peu diversifié des activités de production qui sont par ailleurs fortement exposées à

<sup>13</sup> Institut Sénégalais de Recherches Agricoles, 2022 : Analyse du processus de construction du Registre National Unique et évaluation de l'inclusion des populations pastorales vulnérables. Rapport provisoire.

<sup>14</sup> Institut Sénégalais de Recherches Agricoles, 2024 : L'extension du RNU à l'aune de la vulnérabilité pastorale. Rapport final.

la variabilité climatique et aux aléas des marchés. Pour adresser efficacement ce défi, il est nécessaire de soutenir les dynamiques de valorisation des ressources locales à fort potentiel économique. Cette démarche de soutien à la relance des économies locales comporte des avantages importants dans la mesure où elle offre la possibilité de valoriser le potentiel de création de revenus que recèle le secteur de l'élevage pastoral, en lien avec la valeur ajoutée des filières viande, embouche, lait, cuirs et peaux. A cela s'ajoute, l'exploitation du potentiel économique élevé de plusieurs produits forestiers non ligneux (*Acacia Senegal*, fruits de *Balanites aegyptiaca*, de *Zizyphus mauritiana*, etc.) qui est apte à constituer une source de revenus complémentaires.

Dans le souci de conférer une réelle efficacité à leurs interventions, les ONG et les projets pastoraux ont identifié les principaux facteurs de blocage du processus de valorisation des potentialités des territoires pastoraux et agropastoraux. Ces facteurs ont été repérés à trois niveaux : (i) la faiblesse des compétences techniques et managériales des acteurs ; (ii) l'inexistence d'infrastructures appropriées permettant d'assurer la transformation, le stockage et l'emballage des produits ; et (iii) les difficultés d'accès au crédit pour financer la mise en œuvre des micro-projets et/ou constituer des fonds de roulement.

Dans le cas spécifique des interventions menées par le CERFLA dans la zone du Ferlo, l'innovation majeure a porté sur la mise en place d'un fonds d'appui à l'entrepreneuriat pastoral et aux initiatives économiques, afin d'accroître l'efficacité de la démarche d'accompagnement des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des micro-projets. L'avantage d'un tel mécanisme réside dans le fait qu'il offre aux acteurs la possibilité d'utiliser immédiatement les compétences acquises dans le cadre des formations thématiques orientées vers la valorisation des filières porteuses (lait, embouche, produits forestiers non ligneux, maraîchage, etc.). Dans le même temps, les appuis dans le domaine du renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles contribuent à renforcer la crédibilité des OCB pour négocier des partenariats avec les institutions de microfinance, au profit de leurs membres. Ces interventions ont induit un impact porteur de changement qui s'est traduit par la création d'un environnement habilitant permettant aux populations de valoriser les opportunités économiques locales (élaboration et diffusion de fiches pédagogiques sur les filières porteuses, les services et les produits financiers offerts par les institutions de microfinance, les procédures d'accès au crédit, les opportunités de marché, les possibilités de partenariat avec les projets étatiques, etc.).

Toutefois, des défis persistent dans le cadre de la promotion de certaines chaînes de valeur comme celle du lait local qui affiche des performances contrastées. En effet, la création de centres de transformation de lait a permis d'impulser des avancées importantes (maîtrise des techniques de transformation du lait, formation sur les règles d'hygiène, développement des compétences en matière de gestion, etc.) qui ne doivent cependant pas faire perdre de vue les défis importants à relever (mise en place d'un système performant d'exploitation des unités de transformation de lait, approvisionnement en consommables et équipements, accès des produits laitiers aux marchés urbains des autres régions, etc.).

### **2.3.2 Amélioration des revenus et de l'autonomisation des femmes éleveuses**

Dans les zones pastorales, les femmes sont fortement impliquées dans les activités économiques des exploitations familiales. En effet, elles prennent en charge de manière systématique certaines tâches pastorales comme la traite, les soins sanitaires et l'abreuvement des petits ruminants, ainsi que la transformation des produits laitiers. En règle générale, les revenus tirés de la vente de ces produits sont utilisés au profit de toute la famille pour la couverture des soins de santé et l'achat de fournitures scolaires ou de vêtements pour les enfants, mais aussi l'achat de vivres à certaines périodes critiques de l'année. En ce qui concerne la gestion du capital bétail, l'autonomie de décision des femmes reste relative et varie d'une famille à une autre en fonction des histoires familiales, de l'influence des villes proches, etc.

En dépit de la diversité de leur statut socio-économique, les femmes éleveuses sont confrontées à plusieurs défis communs qui portent notamment sur : (i) la faible reconnaissance de leur place et du travail qu'elles accomplissent au sein des exploitations familiales ; (ii) le poids des pesanteurs socio-culturelles qui limitent leur accès aux instances décisionnelles ; et (iii) le déficit d'accompagnement et de soutien pour favoriser leur insertion dans les filières et les chaînes de valeur. Au cours de la période écoulée, les initiatives de soutien à l'autonomisation économique des femmes éleveuses ont activé plusieurs leviers d'actions, notamment : (i) le renforcement des capacités techniques et managériales ; (ii) l'accompagnement des

femmes pour favoriser leur accès au financement auprès des institutions de microfinance ; (iii) la mise en relation des promotrices des micro-projets avec divers partenaires ; et (iv) l'accompagnement des femmes entrepreneuses dans les démarches de prospection des marchés urbains.

Le développement des activités génératrices de revenus a constitué un levier important de transformation de la situation socio-économique des femmes, grâce aux bénéfices économiques procurés par ces activités à court terme, mais aussi au fait que l'accumulation des petits profits engendre des incidences bénéfiques à moyen terme. Les enquêtes réalisées auprès des femmes éleveuses du Ferlo ont mis en relief leur perception des changements induits par les AGR en ce qui concerne l'évolution de leurs revenus. Mais, les acquis obtenus restent encore fragiles et ils ne constituent pas véritablement un gage d'autonomie financière durable des promotrices des AGR. Pour adresser efficacement ce défi, les participants à la concertation nationale ont formulé les recommandations suivantes :

Réduction du taux d'intérêt et adaptation des délais de remboursement des crédits, en tenant compte des spécificités de l'activité d'élevage ;

Mise en place de produits financiers adaptés aux contraintes inhérentes à l'activité d'élevage ;

Amélioration de l'inclusion des ménages pastoraux et agropastoraux dans le système public de protection sociale s'appuyant sur l'extension du RNU.

### **2.3.3 Appui à la formation et à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes**

Au Sénégal, 60 % de la population a moins de 24 ans et les jeunes en âge de travailler représentent plus de la moitié de la population active. Chaque année, entre 200 000 et 300 000 jeunes se retrouvent sur le marché du travail, dont la majorité (57 %) provient du milieu rural<sup>15</sup>. Cette frange jeune de la population constitue un atout pour le développement socio-économique, parce qu'elle représente un vivier de ressources pouvant être valorisées. Cependant, l'insuffisance et/ou l'inadéquation des dispositifs d'éducation et de formation, ainsi que la morosité du marché de l'emploi et le manque d'opportunités professionnelles, particulièrement aiguës tendent à limiter la contribution de la jeunesse aux efforts de développement. Les contraintes structurelles qui entravent la participation des jeunes à la vie économique et sociale sont dans les territoires pastoraux et agropastoraux qui sont largement défavorisés par rapport aux centres urbains où se concentrent les fonctions marchandes et administratives, ainsi que les infrastructures et équipements.

Les politiques publiques de promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes accordent la priorité aux secteurs agricole et agro-industriel comme source de création d'emplois, ainsi qu'aux mesures de formation visant à adapter les compétences des jeunes aux besoins du marché du travail. Les pouvoirs publics ont décidé de regrouper les nombreuses structures de promotion de l'emploi des jeunes autour d'une entité unique ayant pour mission de développer des opportunités d'emploi pour les jeunes à une large échelle, en tirant profit de la réalisation d'une croissance économique forte portée par des secteurs générateurs de valeur ajoutée. Il convient de souligner que les jeunes issus du milieu éleveur restent en marge des initiatives développées par l'Etat au profit de la jeunesse.

Contrairement aux pouvoirs publics, les ONG et les organisations d'éleveurs ont promu des initiatives de soutien à l'insertion socio-économique des jeunes pasteurs et agropasteurs. Dans ce cadre, l'Antenne du Réseau Billital Maroobé au Sénégal (ASE-RBM) a joué un rôle actif dans la création du mouvement des Jeunes Ambassadeurs du Pastoralisme (JAP). Ce mouvement a initié des dynamiques transformatrices qui s'articulent autour de plusieurs leviers, notamment : (i) la mise en œuvre d'actions locales citoyennes ; (ii) l'appui aux jeunes pour la formulation et l'opérationnalisation de projets professionnels liés au pastoralisme ; et (iii) la capitalisation des expériences des différentes actions d'utilité citoyenne, afin d'en tirer les enseignements, d'identifier les bonnes pratiques, et de déterminer les conditions pour une mise à l'échelle. La dynamique impulsée par le mouvement des JAP a conduit à l'élaboration d'un guide d'appui à l'intégration socioprofessionnelle des jeunes en milieu éleveur<sup>16</sup>.

<sup>15</sup> Source UNDP : La jeunesse au Sénégal : de la nécessité d'adopter une approche de transformation systémique. Programme De Développement Des Nations Unies (undp.org).

<sup>16</sup> Ce guide propose une démarche visant à : (i) accompagner les jeunes dans un processus d'apprentissage et de développement des compétences, (ii) consolider les compétences techniques, managériales, commerciales et d'innovation des jeunes, tout en contribuant à dynamiser

## **2.4 Réalisations et défis dans les domaines du renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des communautés, du plaidoyer et de l'interpellation des décideurs**

### **2.4.1 Renforcement des capacités des organisations communautaires, des institutions locales et des acteurs**

Dans les zones pastorales et agropastorales, les cadres organisationnels communautaires sont en phase d'émergence et plusieurs d'entre eux restent relativement faibles du point de vue de leurs capacités d'intervention. Cependant, on constate qu'au cours de la décennie écoulée, la dynamique organisationnelle a revêtu une ampleur plus grande. Cela a favorisé l'apparition de structures locales fortes et capables de développer des partenariats diversifiés. Il convient de souligner que la consolidation du capital organisationnel répond à l'exigence pour les communautés de base de se doter de capacités institutionnelles et techniques qui soient à la hauteur des enjeux de développement au niveau de leurs terroirs.

Les acquis générés par les interventions qui ont été menées dans le domaine du renforcement de la dynamique institutionnelle et organisationnelle sont repérables à différents niveaux :

- © Mise en place et/ou redynamisation de cadres organisationnels aptes à prendre en charge les besoins collectifs prioritaires des populations, à travers la fourniture de services à leurs membres (gestion de centres d'alphabétisation, élaboration de projets communautaires, conduite d'activités de plaidoyer, etc.) ;
- © Développement de ressources humaines qualifiées ayant bénéficié d'une formation modulaire ; ce qui leur a permis d'acquérir les connaissances de base nécessaires pour mieux communiquer et développer des activités professionnelles performantes ;
- © Impulsion d'une dynamique de changements comportementaux au niveau individuel (amélioration des pratiques dans les domaines de la santé, de la nutrition, de la gestion de l'environnement, etc.) et mise en place de jalons pouvant favoriser la transformation de ces acquis en pratiques institutionnelles ;
- © Consolidation des performances organisationnelles des OCB, en s'appuyant sur plusieurs leviers : (i) amélioration de la gouvernance de ces structures (renouvellement des instances, tenue régulière des réunions statutaires, application du principe de redevabilité, etc.) ; (ii) renforcement de la représentation des femmes dans les organes décisionnels des OCB mixtes et émergence de structures organisationnelles propres aux femmes ; et (iii) mise en réseau des OCB, afin de créer des espaces de partage des expériences et de mutualisation des initiatives pour faciliter la prise en charge des défis communs ;
- © Impulsion du processus de construction de la viabilité institutionnelle des OCB, à travers : (i) la réalisation d'exercices de diagnostic institutionnel participatifs visant à identifier les leviers d'amélioration de la performance des OCB ; et (ii) la conduite de processus de planification stratégique pour permettre aux OCB de définir les modalités de réalisation de leurs visions et objectifs ;
- © Développement d'un partenariat novateur s'appuyant sur la responsabilisation des OCB pour l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des projets ;

---

les marchés locaux, afin d'accroître la valeur ajoutée des produits issus des filières agropastorales ; et (iii) susciter l'intérêt des jeunes pour l'action collective et la concertation, tout en renforçant leurs capacités organisationnelles et leurs aptitudes à développer des initiatives collectives visant à combler le fossé intergénérationnel et à renforcer la cohésion sociale.

Les progrès accomplis grâce à l'impulsion d'une dynamique de mutations institutionnelles et organisationnelles ne doivent cependant pas faire perdre de vue les défis qu'il reste à relever, notamment : (i) la faiblesse des mécanismes mis en place pour favoriser les échanges entre les organisations locales sur les enseignements tirés de leurs expériences, ainsi que sur les outils éprouvés et les bonnes pratiques promues dans le domaine de la fourniture de services aux éleveurs ; et (ii) l'absence de mécanismes endogènes de suivi-évaluation propres aux organisations d'éleveurs et qui permettraient de mieux maîtriser leur stratégie de développement.

#### **2.4.2 *Elaboration et mise en œuvre de stratégies de plaidoyer et d'interpellation des décideurs***

Le développement d'une dynamique de structuration autonome des producteurs ruraux a favorisé l'émergence d'organisations faitières et de plateformes capables de s'impliquer dans le débat avec l'Etat sur les questions liées au développement agricole et à la gouvernance du secteur rural. Alors que le processus de construction d'une représentation des intérêts des paysans a progressé rapidement, la capacité d'influence des politiques publiques par la société civile pastorale est restée relativement limitée pendant longtemps, à cause de son éparpillement organisationnel et de sa faible capacité à développer des stratégies d'alliance cohérentes s'appuyant sur l'harmonisation des visions et des positions des différentes organisations.

Au cours de la décennie écoulée, la dynamique de structuration des éleveurs s'est renforcée à la faveur de : (i) l'élargissement de la base sociale de plusieurs organisations pastorales ; (ii) la création de nouvelles plateformes regroupant des organisations locales et nationales d'éleveurs ; et (iii) le développement de pratiques collaboratives entre les plateformes d'organisations pastorales impliquées conjointement dans la mise en œuvre de projets régionaux. Ces progrès ont permis aux organisations de la société civile pastorale de jouer un rôle plus dynamique de représentation des intérêts des éleveurs recouvrant des dimensions multiples : formulation de revendications pour engager des négociations avec les pouvoirs publics, élaboration de propositions visant à influencer les politiques publiques, conduite d'actions de plaidoyer, de lobbying, etc. En matière de plaidoyer politique, les principaux chantiers qui ont été conduits par la société civile pastorale sont les suivants :

- © *Plaidoyer en faveur du lait local* : APESS Pôle Ouest et l'Antenne du RBM se sont impliquées dans la campagne de plaidoyer pilotée à l'échelle régionale par OXFAM et regroupant plus d'une dizaine d'organisations<sup>17</sup> ;
- © *Plaidoyer en faveur de l'amélioration de l'implication des OP dans la mise en œuvre des programmes et programmes* : l'accent a été mis sur la nécessité de confier des responsabilités aux OP et de leur allouer des ressources financières plus conséquentes ;
- © *Plaidoyer en faveur de la sécurisation du foncier pastoral* : les communautés pastorales du Ferlo ont joué un rôle moteur dans la mobilisation sociale en faveur de la sécurisation des droits fonciers des éleveurs. Elles se sont impliquées fortement dans le processus de réforme foncière et dans la conduite des initiatives visant à sécuriser la vocation pastorale du ranch de Dolly<sup>18</sup> ;
- © *Plaidoyer en faveur de l'amélioration du cadre législatif et réglementaire régissant l'élevage et le pastoralisme* : sous l'impulsion de la Maison des Eleveurs, les organisations de la société civile pastorale se sont mobilisées récemment, afin de faire entendre la voix des éleveurs, en prélude au démarrage du processus d'actualisation de la LOASP et de l'exercice de préparation des décrets d'application du code pastoral<sup>19</sup> ;

---

<sup>17</sup> En plus de la mobilisation sociale autour du lait local et de la sensibilisation sur les démarches de consommation responsable, la campagne de plaidoyer a mis l'accent sur : (i) l'amélioration de l'accès à l'alimentation du bétail, en lien avec les enjeux d'accroissement de la production ; (ii) l'augmentation du pourcentage de lait issu des exploitations familiales dans l'industrie laitière, en lien avec les enjeux de la collecte ; et (iii) la mise en place d'une politique commerciale et l'adoption d'une fiscalité appropriée permettant de garantir des prix favorables au développement des filières locales.

<sup>18</sup> A cet effet, elle ont mis l'accent sur : (i) l'élaboration de propositions devant être prises en considération dans le document de politique foncière et le code pastoral ; et (ii) l'information et la sensibilisation des décideurs, afin d'obtenir le portage politique des propositions à un haut niveau.

<sup>19</sup> Les participants à la rencontre ont lancé un appel pour la prise en compte des préoccupations et propositions portant notamment sur : (i) la mise en place de mécanismes spécifiques de protection sociale des éleveurs ; (ii) la prise en compte des activités de production animale par les

- © Plaidoyer en faveur de la création du Comité National de Transhumance (CNT): les organisations de la société civile pastorale ont mené des actions de plaidoyer auprès du Ministère chargé de l'élevage pour sensibiliser les décideurs sur la nécessité de la mise en place diligente du CNT<sup>20</sup> ;
- © Plaidoyer en faveur de l'amélioration des résultats du recensement du cheptel : après la publication des résultats préliminaires du recensement national du cheptel, plusieurs organisations d'éleveurs regroupées au sein d'un collectif ont élaboré une note d'analyse critique, avec l'appui d'experts dans le domaine de l'élevage. Cette note formule des commentaires sur la méthodologie adoptée et propose des recommandations visant à élargir la composition du comité technique mis en place, afin qu'il puisse choisir une méthodologie appropriée permettant d'améliorer le travail, voire de reprendre le recensement.

L'instauration par les pouvoirs publics, à partir de 2014, de la Journée Nationale de l'Élevage (JNE) est un acquis important de la mobilisation sociale de la société civile pastorale et des campagnes de plaidoyer qu'elle a menées. La JNE sert de cadre d'échanges entre les décideurs politiques au plus haut niveau de l'État (en l'occurrence le Président de la République) et les acteurs du secteur de l'élevage, aux fins de dégager des perspectives en termes d'opportunités et de retombées socio-économiques. Un thème prioritaire est défini pour chaque édition annuelle. A y regarder de près, la célébration de la JNE est une victoire au goût d'inachevé parce que la présentation des argumentaires de plaidoyer est reléguée au second rang pour laisser la place aux activités folkloriques et aux serments d'allégeance politique des leaders éleveurs. A cela s'ajoutent d'autres limites qui portent sur le fait que : (i) la société civile n'a pas été en mesure de construire une stratégie cohérente de plaidoyer articulée autour des thématiques définies dans le cadre de la JNE ; et (ii) les organisations d'éleveurs n'ont pas mis en place un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'impact du plaidoyer en faveur de l'élevage.

### 3. ELEMENTS DE REFLEXION PROSPECTIVE

Si les organisations de la société civile pastorale veulent assumer pleinement leur mission, elles doivent définir une vision positive de l'avenir des systèmes d'élevage et identifier les leviers d'actions et les mesures à mettre en œuvre afin de progresser vers le scénario d'évolution souhaité. Dans la visée de cette ambition, il s'avère nécessaire d'engager une réflexion prospective alimentée par l'analyse des enjeux actuels et des défis futurs ; ce qui permettra de définir une démarche efficace d'anticipation.

#### 3.1 *Éléments de réponse au défi posé par l'escalade des conflits entre les usagers des espaces ruraux*

Le changement climatique et les facteurs anthropiques liés à la modification des modes d'occupation et de mise en valeur des espaces ruraux ont induit des impacts importants qui modifient les systèmes de mobilité du bétail et exacerbent les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles. Cette évolution se traduit par une recrudescence des conflits entre pasteurs transhumants et éleveurs résidents qui revêtent un caractère parfois violent dans la zone du Ferlo. Dans les zones pastorales et agropastorales, les principales causes structurelles des conflits sont liées à l'avancée du front agricole, l'augmentation de la pression exercée sur les ressources pastorales et la défaillance du système de gouvernance des espaces ruraux. Ces facteurs structurels alimentent des tensions qui dégénèrent en conflits ouverts, sous l'effet de facteurs déclenchants, notamment : (i) l'incursion des animaux dans les champs non récoltés ; (ii) le ramassage de la paille de brousse à des fins commerciales ; (iii) le non-respect par les éleveurs des axes de transhumances et des pistes à bétail ; (iv) la restriction des possibilités en matière de vaine pâture ; et (v) l'exacerbation de la compétition pour l'accès à l'eau d'abreuvement.

Face à une telle situation, il s'avère indispensable d'améliorer l'efficacité des différents mécanismes de prévention et de gestion de conflits liés à l'accès aux ressources naturelles. En effet, la montée de la conflictualité est une préoccupation d'autant plus grande que ces conflits constituent un enjeu social,

---

textes régissant l'hydraulique rurale ; (iii) l'inventaire des espaces pastoraux et des ressources pastorales ; et (iv) le renforcement de la viabilité des UP et la promotion des plans de gestion des parcours.

<sup>20</sup> A la suite de discussions avec le PRAPS 2 Sénégal, les OP ont proposé une démarche méthodologique de conduite du processus qui met l'accent sur : (i) la mise en place, par arrêté ministériel, d'une équipe multi-acteurs de pilotage de l'exercice ; (ii) la rédaction d'une note introductive aux débats décentralisés ; (iii) l'organisation de concertations à l'échelle des six zones agro-écologiques, en y intégrant les niveaux transfrontaliers ; et (iv) la synthèse et la validation des résultats du processus.



économique et politique d'importance cruciale. Or, les modes traditionnels de résolution des conflits se sont érodés et les mécanismes modernes sont également contestés en raison d'influences qui seraient exercées par des acteurs politiques ou des pratiques de corruption fréquemment dénoncées.

Dans ce contexte, plusieurs acteurs institutionnels (CERFLA, AVSF, PPZS, HEKS-EPER)<sup>21</sup> ont organisé en décembre 2020 à Linguère un atelier sur les conflits liés à la transhumance dans le Ferlo, afin de recueillir les points de vue et les propositions des acteurs de base qui résident dans les départements de Linguère et de Ranérou. Il était prévu que les conclusions de cette rencontre servent de base préparatoire à une concertation nationale sur la problématique des conflits liés à la mobilité du bétail dans la zone sylvopastorale devant avoir lieu en 2021. Il conviendrait d'organiser cette concertation dans les meilleurs délais et d'étendre son focus géographique à l'ensemble du territoire national, compte tenu des changements qui affectent les systèmes de mobilité du bétail (réorientation progressive des itinéraires de transhumance vers la partie Est du pays, allongement de l'amplitude des déplacements jusque dans la région de Kédougou, etc.). Les participants à la concertation nationale ont formulé des propositions préliminaires qui mettent l'accent sur :

- © La reconnaissance juridique et le renforcement de la viabilité des outils et des mécanismes de gouvernance durable des ressources naturelles tels que les Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS), les Unités Pastorales (UP) et les conventions locales dans un contexte caractérisé par une faible prise en compte des enjeux de durabilité du financement de ces dispositifs et mécanismes au-delà de l'intervention des projets ;
- © La mise en place de cadres de dialogue multi-acteurs et intercommunautaires chargés d'assurer la sensibilisation des acteurs et de faciliter la mise en commun des expériences d'application des outils de gouvernance foncière ;
- © L'impulsion de concertations portant sur l'adaptation du calendrier de la libération des champs en fonction de la configuration de la campagne agropastorale ;
- © La redynamisation et l'amélioration des différents types de mécanismes de gestion et de prévention des conflits (mécanismes coutumiers, légaux, etc.).

### **3.2 Eléments de réponse au défi posé par l'amplification du phénomène du vol du bétail**

Le vol de bétail a fortement augmenté au cours de la décennie écoulée et cette pratique se poursuit actuellement à un rythme soutenu, malgré le renforcement du dispositif répressif. L'amplification du vol du bétail est favorisée par le développement de nouveaux modes opératoires et l'existence de lieux de recel qui facilitent la vente des animaux volés (vente sur les marchés à bétail, au niveau des abattoirs et à certains bouchers peu scrupuleux). Le phénomène tend à devenir un élément central de la crise du pastoralisme dans la mesure où il contribue à accélérer la décapitalisation du bétail au niveau des familles d'éleveurs. En revanche, le vol du bétail constitue une source majeure de revenus pour les bandits et leurs complices.

L'expérience des pays de la sous-région (Mali, Burkina et Niger) montre que le vol du bétail est un phénomène pernicieux qui risque de remettre en cause la stabilité sociale et la paix. En effet, le vol de bétail et les représailles à l'encontre des auteurs déclenchent un cycle de violences, en conduisant les éleveurs à s'armer eux-mêmes pour défendre leur capital bétail ou à créer des milices d'autodéfense. L'intensification du vol du bétail au Sénégal prouve que l'application des sanctions pénales (même la criminalisation) ne suffit pas, à elle seule, pour juguler le phénomène. Il s'avère nécessaire d'élaborer un plan d'actions cohérent permettant d'activer simultanément plusieurs leviers d'actions : (i) organisation de campagnes de sensibilisation ; (ii) optimisation du système traditionnel de marquage du bétail et/ou utilisation de systèmes modernes d'identification des animaux ; (iii) amélioration de la traçabilité des animaux vendus ; (iv) mise à contribution des systèmes de communication (radios de proximité, numéro vert, groupes WhatsApp, etc.) ; (v) développement de la coopération transfrontalière ;

---

<sup>21</sup> CERFLA, AVSF, PPZS, HEKSEPER, 2020 : *Journée de réflexion sur « le pastoralisme et les conflits liés à la transhumance intercommunautaire » dans la zone sylvopastorale. Relevé des conclusions et recommandations.* Linguère (décembre 2020).

### **3.3 *Éléments de réponse au défi posé par la cohabitation entre le modèle des élevages familiaux et celui de l'élevage intensif et industriel***

La cohabitation entre le modèle de l'élevage pastoral et agropastoral familial et celui de l'élevage intensif et industriel suscite une crainte au niveau des organisations d'éleveurs. Plusieurs leaders éleveurs considèrent que l'essor du système d'élevage dit « moderne » risque de conforter les pouvoirs publics dans leur choix consistant à allouer l'essentiel des ressources publiques destinées au secteur de l'élevage aux initiatives axées sur la modernisation de l'élevage (production de fourrage, apports des compléments alimentaires, expériences d'amélioration génétique, etc.).

En plus de l'accès aux ressources publiques, la concurrence entre les deux modèles d'élevage porte également sur l'accès au foncier et au marché. La concurrence foncière revêt une grande acuité dans la zone périurbaine des Niayes qui concentre un grand nombre d'exploitations d'entreprises spécialisées dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage. La présence de ces entreprises a entraîné un accaparement des terres pastorales dans la zone (réduction et fragmentation des pâturages). Le système d'élevage pastoral risque de disparaître dans la zone de Sindia, Diass et Keur Moussa, si le processus actuel de déclassement des forêts et des zones de pâturage au profit de l'implantation de carrières et de la mise en place de nouvelles infrastructures publiques se poursuit. Il convient de mentionner que cette reconversion des terres ne s'accompagne pas d'un dédommagement des éleveurs dont les droits fonciers ont été spoliés, ni d'un reclassement de nouveaux espaces permettant de préserver l'activité économique des éleveurs.

Dans le souci de créer les conditions susceptibles de favoriser une cohabitation pacifique entre les élevages familiaux et les entreprises d'élevage, il conviendrait de mettre l'accent sur :

- © L'adoption d'un système plus équilibré de répartition des ressources publiques destinées à l'élevage qui prend en compte plusieurs paramètres (évaluation des besoins de financement public et des possibilités d'accès à d'autres sources de financement) ;
- © L'élaboration et la mise en œuvre de schémas d'aménagement foncier (SAF) aptes à préserver les espaces pastoraux, en les soustrayant du lot des terres qui peuvent être affectées à des tierces personnes désireuses d'en faire un usage exclusif.

### **3.4 *Éléments de réponse au défi posé par la détérioration de la situation sécuritaire dans la sous-région***

Depuis 2012, le Sahel est confronté à une crise sécuritaire mouvante et chronique qui entremêle les enjeux de développement, de gouvernance et de stabilité sur de vastes espaces transfrontaliers. L'un des faits saillants de l'évolution contextuelle porte sur l'augmentation considérable du nombre de victimes civiles des conflits qui dépasse désormais celui attribué aux combats entre les forces armées et les groupes djihadistes. A cela s'ajoute l'interruption de l'offre de services publics dans plusieurs domaines (éducation, santé, énergie et sécurité) qui est durement ressentie dans les zones pastorales enclavées et caractérisées par une faible présence des administrations publiques et des forces de défense et de sécurité.

La crise sécuritaire ne concerne pas uniquement le Sahel. En effet, l'expansion de l'insécurité a entraîné la contagion de la menace terroriste à la partie Nord des pays côtiers (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana et Togo) qui est une zone stratégique d'accueil des troupeaux transhumants provenant du Sahel central. Selon les données publiées par le Groupe Régional d'Analyse Intersectoriel des agences du système des Nations Unies (GRANIT), entre janvier 2021 et juillet 2022, le nombre des incidents sécuritaires dans cette zone a connu une hausse de 115%<sup>22</sup>. Ce regain d'insécurité combiné à la banalisation des préjugés contribue à la communautarisation des conflits, ainsi qu'à la hausse des abus et violences à l'encontre des pasteurs.

Si le Sénégal a jusqu'à présent été épargné par les attaques djihadistes, les études réalisées par plusieurs institutions spécialisées (Institut d'études de sécurité et Centre des hautes études de défense et de sécurité) ont alerté sur l'existence de nombreux facteurs de vulnérabilité dans les régions de

---

<sup>22</sup> Groupe Régional d'Analyse Intersectoriel des agences du système des Nations Unies (GRANIT) : Outil de veille multirisques pour les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, au 31 juillet 2022).

Tambacounda et de Kédougou, à la frontière avec le Mali : enclavement, déficit d'infrastructures, trafics, affrontements sporadiques entre communautés opérant dans les activités aurifères, etc. Face à cette situation qui crée un terreau dont pourraient profiter des groupes armés en provenance du Mali, les pouvoirs publics ont adopté une position proactive, avec le renforcement des garnisons militaires à proximité de la frontière.

La société civile pastorale doit assumer sa part de responsabilité dans la prise en charge des défis sécuritaires, en formulant des propositions inspirées de la capitalisation de l'expérience des pays voisins. Dans ce cadre, il conviendrait d'accorder une attention particulière aux points suivants :

- © L'amélioration de la gouvernance des territoires ruraux, l'atténuation de l'injustice subie par les éleveurs et la refondation du pacte social du vivre ensemble ;
- © L'accompagnement des femmes et des jeunes éleveurs dans leurs aspirations en matière d'insertion économique et sociale ;
- © La valorisation du rôle des organisations d'éleveurs comme acteurs clés en matière de dialogue et de concertation.

### **3.5 Eléments de réponse au défi posé par le suivi des politiques publiques nationales dédiées à l'élevage et des engagements souscrits dans le cadre du processus de Nouakchott + 10**

Les acteurs de la société civile pastorale et agropastorales sont conscients du fait que dans le laps de temps qui s'est déroulé depuis l'adoption de la *Déclaration de Nouakchott*, il leur a manqué une boussole pour assurer la veille et suivi des politiques publiques nationales et des recommandations définies lors du forum. Soucieuses d'être en mesure d'assurer une fonction de veille et de contrepoids, elles ont défini une démarche et des leviers d'action permettant d'assurer le suivi des politiques nationales dédiées à l'élevage et des résultats issus du processus de Nouakchott + 10

Pour progresser dans la voie de la mise en place d'un dispositif opérationnel et efficace de veille et de suivi, les participants ont défini une démarche structurée en trois grandes étapes successives :

- i) *Impulsion d'une dynamique d'appropriation des politiques publiques par les pasteurs et agropasteurs*, en mettant l'accent sur les leviers d'actions suivants :
  - Elaboration d'une version simplifiée et accessible des documents de politiques, des textes législatifs et réglementaires, des cadres de planification, etc. ;
  - Traduction dans les langues nationales et utilisation des médias de proximité pour assurer une large diffusion des documents élaborés ;
  - Proposition de mécanismes de redevabilité à mettre en place pour garantir le contrôle citoyen de la mise en œuvre des politiques publiques ;
  - Accompagnement des Organisations communautaires de base par des structures faitières et des ONG pour une meilleure appropriation des politiques publiques ;
- ii) *Implication des OSC dans les processus d'élaboration et/ou d'actualisation des politiques publiques, des législations et des réglementations*, en s'appuyant sur les leviers suivants :
  - Définition d'un agenda de réflexion et de concertation autonome des OSC ;
  - Application d'une démarche de formulation de propositions permettant de combiner des concertations à différentes échelles, des études complémentaires, des ateliers multi-acteurs, etc. ;

- Développement par les OSC de stratégies d'alliances élargies à d'autres catégories d'acteurs :
  - Monde politique (élus nationaux et locaux) ;
  - Monde administratif (services techniques de l'Etat, administration territoriale) ;
  - Monde économique et associatif (association des consommateurs, association des défenseurs des droits de l'homme, etc.) ;
  - Monde scientifique (institutions de recherche) ;
  
- Dialogue avec l'État :
  - Désignation et formation d'une équipe de négociateurs dotés d'un cahier de charges ;
  - Définition et mise en œuvre d'une stratégie de négociation ;
  - Développement d'actions de plaidoyer et de lobbying ;
  - Impulsion d'une dynamique de mobilisation sociale comme outil stratégique permettant de créer un rapport de forces favorable ;
  - Utilisation des médias (à travers des débats publics, la diffusion d'un bulletin, l'utilisation optimale de la JNE, etc.) pour relayer les propositions formulées par les OSC, diffuser les messages clés et renforcer la visibilité de la mobilisation populaire ;
  
- iii) *Mise en place sur le terrain du dispositif de veille et de suivi des politiques publiques, en utilisant les leviers d'actions suivants :*
  - Définition concertée d'une grille d'indicateurs conçue comme un outil commun pour assurer le suivi des politiques publiques (avec possibilité d'une adaptation aux réalités spécifiques des régions/zones agroécologiques) ;
  - Capitalisation des initiatives développées sur le terrain en matière de veille et de suivi des politiques/programmes, de collecte et de diffusion de données, en vue d'en tirer des enseignements permettant de construire un système robuste de veille et de suivi ;
  - Application du principe de subsidiarité permettant de confier la responsabilité de la veille et du suivi des politiques publiques à des organisations d'éleveurs, chacune dans sa principale zone d'intervention ;
  - Définition d'un cahier de charge pour l'exercice du mandat de veille et de suivi des politiques publiques, avec l'obligation de rendre compte ;
  - Renforcement des capacités des agents communautaires et des animateurs des OSC chargés de faire fonctionner le système de veille et de suivi ;
  - Mise en place d'un cadre d'échanges et de mise en commun des expériences en matière de veille et de suivi des politiques publiques ;
  - Mise en place d'un système de remontée des informations collectées sur le terrain, afin qu'elles puissent être consolidées au niveau national avant de faire l'objet de traitement pour servir de base de négociation avec l'État.